MÉLANGES.

AGRICULTURE. — ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Des moyens de réparer les ravages causés par les inondations de novembre dernier.

(Suite.)

Les terrains recouverts d'une couche de graviers et de galets de 0,15 mètres et plus d'épaisseur, à moins de circonstances particulières, ne peuvent plus être remis en terre arable ou en gazon. Il leur faut un mode d'emploi qui n'exige ni l'enlèvement, ni l'enfouissement du dépôt pierreux et qui permette d'utiliser la bonne terre tout en la laissant recouverte de ce dépôt. C'est là un problème qui peut sembler au premier abord difficile à résoudre; la solution en est toutefois très-simple, depuis les beaux et ingénieux travaux qu'a exécutés M. le comte de Gasparin dans sa propriété des Bordelets, près de Pont-Saint-Esprit, après qu'un débordement de l'Ardèche en eut recouvert la presque totalité d'une couche de galets roulés d'un mètre et plus d'épaisseur. Telle a été l'efficacité du moyen dont il a fait usage, qu'aujourd'hui cette propriété donne des revenus plus élevés qu'avant le funeste événement qui semblait devoir les détruire pour jamais. M. de Gasparin fit creuser de distance en distance des trous jusqu'à la bonne terre, et y planta des mûriers qui ont parfaitement réussi et qui ombragent actuellement ces galets sur lesquels on n'aperçoit encore aucun autre signe de végétation. Ce mode d'emploi, si simple et si fructueux, peut être mis en usage sur les terrains ainsi recouverts dans presque toutes les localités qui ont été atteintes par les dernières inondations et y présenter les mêmes avantages, le climat y étant presque partout favorable à la culture du mûrier blanc. La plupart des arbres fruitiers réussiront d'ailleurs également dans des circonstances semblables, et il n'y a pas jusqu'à la vigne qui ne puisse être plantée dans des terrains engravés pourvu que la couche de dépôts pierreux ne dépasse pas 15 ou 20 centimètres d'épaisseur. Je viens de parler ici dans l'hypothèse que la terre végétale fertile a été simplement recouverte par les dépôts pierreux. Par malheur il n'arrive que trop souvent que cette terre a été, au préalable, entraînée par les eaux et que les sables et les galets ne se sont déposés que sur le sous-sol mis à nu. Il est réellement difficile de tirer un parti quelconque d'un terrain soumis à de pareilles épreuves. La seule tentative qu'on pourrait faire avec quelques chances de succès serait de le planter en bois, en choisissant les essences les moins délicates sur le terrain et qui poussent naturellement leurs racines dans le sous-sol, comme le pin sylvestre, le chêne, surtout le chêne Tauzin, le bouleau, le marsault, l'acacia, les peupliers du Canada, de Suisse, l'aulne, etc.

Quant au limon déposé par les eaux, il ne peut être qu'avantageux au sol nu, et le sera en raison de l'épaisseur de sa couche, en supposant qu'il soit de bonne qualité, comme cela a lieu effectivement pour les limons du Rhône, de la Saône, de l'Isère, de la Durance, etc.

Les semailles et le gazon éprouveront également un bon effet de ce dépôt vaseux pourvu que la couche n'en soit pas forte. Une couche de limon de 20 à 30 millimètres d'épaisseur et d'une nature assez compacte détruira presque infailliblement une semaille de céréales. L'herbage sera pareillement étouffé sous une couche de 0,03 à 0,04 mètres de hauteur. On évite facilement ce fâcheux effet en hersant le sol ainsi recouvert avant que le limon ne soit tout-à-fait sec. Dans les places où il aurait une épaisseur de 0,08 mètres et plus, il faudrait en enlever une partie, ce qui pourrait se faire convenablement avec la ravalle, après hersage préalable.

La présence des eaux, surtout suivie, comme elle l'a été, de froids vifs, aura seule suffi, du reste, pour détruire bien des semailles, tous les colzas et navettes, une grande partie des escourgeons, des avoines, féverolles et vesces d'hiver, des jeunes trèfles et luzernes et même une partie des seigles et des froments. Cette circonstance serait une des plus calamiteuses et mettrait le sceau à l'affreuse position des malheureux inondés si elle était irréparable. Par bonheur la plupart des récoltes hivernales ont leurs équivalents de printemps qui pourront les remplacer.

Parlons d'abord des céréales et des farineux. L'orge, les féverolles et les vesces de printemps se cultivent par toute la France, en quantité même plus forte que les similaires hivernaux. Il sera donc facile de remplacer les semailles de ces plantes qui auront été détruites. La seule circonstance qui pourrait offrir des difficultés serait la nécessité de préparer convenablement et assez tôt au printemps les terres argileuses, encore imprégnées d'humidité et rendues plus compactes par le séjour des eaux. On évitera cette difficulté en donnant un labour profond pendant l'hiver et en semant à l'époque ordinaire et sans nouveau labour mais sur simple hersage donné avec une forte herse en fer. Cela, du reste, ne s'applique point à l'orge qu'on peut semer assez tard. Quant au froment et au seigle, ces deux récoltes les plus importantes, leur remplacement présente des difficultés plus sérieuses. La variété printanière du premier n'est cultivée d'habitude en France que dans les pays de montagnes; partout ailleurs ce n'est qu'exceptionnellement qu'on en sème parfois une petite étendue dans le seul but d'avoir de la semence. Encore ne sont-ce que quelques cultivateurs soigneux qui suivent cette sage pratique. Quant au seigle de printemps il est plus rare encore. On ne le connaît que sur quelques points de l'Est et du Midi, malgré les avantages que présenterait sa culture pour beaucoup de localités à climat âpre ou à terres légères et sujettes au déclassement.

Malgré la facilité qu'offrent Marseille, le Rhône et la Saône pour l'approvisionnement en grains de semences des contrées inondées, il est à croire que les nombreuses demandes feront renchérir notablement le froment de mars. Des cultivateurs pourraient être tentés alors de semer au printemps du blé d'automne. C'est une pratique qui a parfois eu du succès, mais qui néanmoins est toujours chanceuse et le serait d'autant plus ici que la plupart des terrains à ensemencer de la sorte ne pourront probablement être mis en état qu'assez tard, tandis que la première condition de réussite est une semaille hâtive. Mieux vaudrait, à défaut de blé, semer de l'orge qui est pareillement une céréale alimentaire. Si toutefois on persistait à semer du blé d'automne au printemps, je conseillerais de n'employer pour semence que des blés du Midi qui ont en général une végétation beaucoup plus rapide que ceux du nord. Il arrivera sans doute sur plusieurs points que le blé n'aura été détruit que dans une portion plus ou moins restreinte d'un champ. On a conseillé dans des cas pareils le repiquage de plants de blé. Cette méthode se présente en effet la première à l'esprit. Toutefois, des renseignements pris auprès de plusieurs agriculteurs qui l'ont essayée fréquemment, me portent à croire que si le repiquage du blé donne parfois de bons résultats, cela ne peut être que lorsqu'il est pratiqué en automne et que, du reste, sous le rapport économique, c'est presque toujours une fort mauvaise opération. Mieux vaut semer de l'orge au printemps dans ces places, après les avoir labourées à bras.

.... De toutes les plantes alimentaires, celle qui peut être semée la première au printemps et qui donne le plus promptement un produit, est la fève du marais. Semée en lignes ou par touffes, vers la fin de février ou dans les premiers jours de mars dans un sol labouré pendant l'hiver et fortement hersé au printemps, elle commence à devenir une ressource alimentaire vers la mi-juin, par conséquent avant l'époque des moissons; alors on la mange en purée, on en fait des potages sans attendre qu'elle soit mûre. Ce qu'on n'a pas pris pour être consommé en vert peut être, après la maturité, employé aux mêmes usages, ainsi qu'à la confection du pain, en mélange avec le double ou le triple de farine de froment ou de seigle. *(La fin à un prochain numéro.)*

NOUVELLES DIVERSES.

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique organise le personnel des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie qui viennent d'être constituées dans les villes d'Amiens, Caen, Poitiers, Rennes et Rouen.

— Le ministre de l'intérieur a commandé à M. Vénot, sculpteur, le buste de feu Népomucène Lemercier destiné à l'Accadémie-Française.

— L'académie des sciences morales et politiques vient de nommer, à la majorité de 20 voix sur 25 votants, M. Amédée Thierry à la place laissée vacante par la mort de M. Bignon.

— On donne comme très-certaine la nouvelle qu'un relais de poste sera très-prochainement créé sur la route de Lyon à Bourg par Villars.

— M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours ont assisté le 15, dans les bureaux de la chambre des pairs à la discussion du projet de loi sur les fortifications.

— C'est jeudi dernier, 18, qu'a eu lieu à Paris la clôture définitive pour la présentation des ouvrages d'art qui doivent concourir pour l'exposition de cette année. Les ouvrages présentés jusqu'à ce jour dépassent déjà le chiffre de 1,500. La commission chargée de leur réception ouvrira ses séances ordinaires dans les premiers jours de cette semaine. L'ouverture du salon aura lieu cette année, à moins de nouveaux ordres, le 1er mars. Dans l'espace de 142 ans, c'est-à-dire depuis 1699, les expositions d'objets d'art, y compris celle de 1841, sont au nombre de 64, réparties ainsi qu'il suit : sous Louis XIV, 2; sous le règne de Louis XV, 24, sous Louis XVI, 9; pendant la République et le Consulat, 9; sous le règne de l'Empire, 5; sous Louis XVIII, 4; sous Charles X, 1; enfin, sous le règne de Louis-Philippe, 10. Total : 64 expositions, de 1699 à 1841.

— Une très-grande activité règne en ce moment à la manufacture d'armes de St-Etienne. Le ministre de la guerre a fait, à la fin de février dernier, une commande de 50,000 fusils, qui devront être confectionnés en sept semaines. 1,500 fusils à percussion, destinés à l'armée d'Afrique, sont partis il y a deux jours pour Toulon, et un grand nombre de carabines sont parties presque en même temps pour Vincennes. Enfin, on pourra juger des travaux qui s'exécutent dans cette manufacture royale, quand on saura que le salaire des ouvriers ne s'élève pas à moins de cinquante mille francs par semaine.

— La frégate la *Belle-Poule* qui est restée à Cherbourg depuis son retour de Sainte-Hélène, fait ses préparatifs pour reprendre prochainement la mer. On dit que S. A. R. le prince de Joinville viendra reprendre le commandement de ce bâtiment vers la fin du mois, et qu'il fera voile incontinent pour l'hémisphère austral. On ajoute qu'il parcourra les mers de l'Inde et qu'il ira jusqu'en Chine pour y remplir la mission dont était chargée la frégate la *Magicienne*.

— Il y a quelques jours, un voyageur se trouvait sur la route de Roanne, à une portée de fusil d'une chaise de poste. Ce voyageur fumait un cigare. Un bon paysan qui suivait la même route s'approche du voyageur, et mettant sans façon sa pipe culotée en contact avec le cigare : « Vous permettez, mon bourgeois, fit-il au voyageur.

— Parbleu, si je permets... La fumée du tabac caporal, qui montait au nez du voyageur, lui démontrait assez d'ailleurs combien il aurait été peu sage de ne pas permettre ce qui était déjà fait.

— Et allez-vous bien loin comme ça, dit le paysan?

— Mais pas mal loin, jusqu'à Alger, et plus loin encore.

— Ah ! diable, vous allez à Alger. J'ai un fieu, moi, par là... Je voudrais bien avoir de ses nouvelles à ce pauvre garçon.

— Eh! bien, mon ami, donnez-moi son nom et le numéro du régiment où il sert, je vous promets de lui donner d'abord de vos nouvelles et de l'engager à vous écrire. En disant cela, le voyageur tira de sa poche un élégant souvenir en palissandre incrusté d'or, et il se mit à écrire les renseignements qu'il demandait.

Le bonhomme était radieux de plaisir.... Mais dites-moi donc aussi comment vous vous appelez, mon brave jeune homme! J'ai bonne mémoire, allez, je n'oublierai pas votre nom.

— Je m'appelle d'Aumale, je suis lieutenant-colonel et fils du roi des Français. »

C'était en effet le duc d'Aumale qui avait mis pied à terre à une ou deux lieues de Roanne, se rendant à Toulon et de là en Algérie.

(Journal radical *de Saint-Etienne.)*

LA LIBERTÉ ANGLAISE.

En Angleterre, *pays de liberté et de bonheur*, les taxes sont nombreuses et écrasantes. Ecoutez ce que disait naguère lord Brougham :

« Nous payons des taxes sur tout ce qui entre dans la bouche, couvre le dos ou est placé sous les pieds;

Des taxes sur tout ce qui est agréable à voir, à entendre, à prononcer, à sentir et à goûter;

Des taxes sur tout ce qui est sur la terre, dans l'eau et sous la terre;

Des taxes sur tout ce qui vient de l'étranger ou croît chez nous;

Des taxes sur les matières brutes et sur la valeur que leur donne l'industrie de l'homme;

Des taxes sur les sauces qui provoquent l'appétit de l'homme et sur les drogues qui lui rendent la santé;

Des taxes sur l'hermine qui couvre le juge et sur la corde qui étrangle le criminel;

Des taxes sur le bouquet de la mariée et sur les clous du cercueil;

Au lit, à bord d'un vaisseau, au couchant, au levant, il faut payer.

L'écolier fouette sa toupie *taxée* avec un fouet *taxé*.

L'homme adulte conduit un cheval *taxé*, avec une bride *taxée*, sur une route *taxée*.

Enfin, l'Anglais à l'agonie, versant une médecine qu'il a payée 7 p. 100, dans un cuiller qu'il a payée 15 p. 100, se jette sur un lit d'indienne qui a coûté 8 livres sterling, et il expire dans les bras d'un apothicaire qui a payé 100 livres pour avoir le droit de faire mourir. Ses propriétés sont taxées à 2 p. 100; on exige encore des droits énormes pour l'enterrer dans le cimetière; ses vertus sont transmises à la postérité sur un marbre *taxé*, et ce n'est enfin que lorsqu'il est réuni à ses ancêtres qu'il ne paye plus de taxe. »